

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.118

Amendement 1
(02/2019)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Exploitation des relations internationales – Dispositions de
caractère général concernant les Administrations

Cartes internationales de facturation des
télécommunications

**Amendement 1: Formulaire d'enregistrement
révisé**

Recommandation UIT-T E.118 (2006) – Amendement 1

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E
**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS**

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES	
Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.189
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.190–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229
DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL	
Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269
UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES	
Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329
DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS	E.330–E.349
PLAN D'ACHEMINEMENT INTERNATIONAL	E.350–E.399
GESTION DE RÉSEAU	
Statistiques relatives au service international	E.400–E.404
Gestion du réseau international	E.405–E.419
Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420–E.489
INGÉNIERIE DU TRAFIC	
Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.649
Ingénierie du trafic des réseaux à protocole Internet	E.650–E.699
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799
QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT	
Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860–E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880–E.899
AUTRES	E.900–E.999
EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES	
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.1100–E.1199
GESTION DES RÉSEAUX	
Gestion des réseaux internationaux	E.4100–E.4199

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T E.118

Cartes internationales de facturation des télécommunications

Amendement 1

Formulaire d'enregistrement révisé

Résumé

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T E.118 (2006) est une révision du formulaire d'enregistrement du numéro identificateur d'entité émettrice pour les cartes internationales de facturation des télécommunications.

Historique

Édition	Recommandation	Approbation	Commission d'études	ID unique*
1.0	UIT-T E.118	03-02-1987	II	11.1002/1000/10938
2.0	UIT-T E.118	25-11-1988		11.1002/1000/374
3.0	UIT-T E.118	04-08-1992		11.1002/1000/375
4.0	UIT-T E.118	19-07-1996	1	11.1002/1000/3199
5.0	UIT-T E.118	02-02-2001	2	11.1002/1000/5340
6.0	UIT-T E.118	11-05-2006	2	11.1002/1000/8728
6.1	UIT-T E.118 (2006) Amendement 1	28-02-2019	2	11.1002/1000/13735

* Pour accéder à la Recommandation, reporter cet URL <http://handle.itu.int/> dans votre navigateur web, suivi de l'identifiant unique, par exemple: <http://handle.itu.int/11.1002/1000/11830-en>.

AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et on considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2019

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation UIT-T E.118

Cartes internationales de facturation des télécommunications

Amendement 1

Formulaire d'enregistrement révisé

Au paragraphe 4.2, remplacer la Figure 2 (Formulaire d'enregistrement) comme suit:

Formulaire d'enregistrement du numéro identificateur d'entité émettrice pour les cartes internationales de facturation des télécommunications

À retourner après paiement des frais d'enregistrement et, pour les entités qui ne sont pas Membres du Secteur de l'UIT-T ou de l'UIT-R, du droit de gestion annuel:

Union internationale des télécommunications
Bureau de la normalisation des télécommunications
Place des Nations, CH – 1211 GENÈVE 20, SUISSE
Télécopie: +41 22 730 5853

A À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR (émetteur de la carte)

Nom ou organisation		
Adresse à enregistrer (maximum deux lignes de 30 caractères)		
Personne à contacter dans l'organisation		
N° de téléphone +	E-mail	N° de télécopie +
Adresse postale		
Date prévue de mise en application ou d'annulation		
Date	Signature	
En signant ce formulaire, le demandeur accepte qu'il ne soit pas attribué de nouveaux IIN pour identifier des produits, services, technologies ou emplacements géographiques.		

B À REMPLIR ET À APPROUVER PAR L'ADMINISTRATION DE TÉLÉCOMMUNICATION, PAR L'ADMINISTRATEUR DU PLAN DE NUMÉROTAGE POUR L'INDICATIF DE PAYS OU PAR UN ORGANISME DE COORDINATION D'UMENT HABILITÉ

- a) Action demandée (cocher la case appropriée) Enregistrement ou Annulation
- b) Identificateur d'activité économique (MII): 89
- c) Indicatif du pays (cc): _____ (conforme à ceux indiqués dans la liste complémentaire de la Rec. UIT-T E.164)
- d) Numéro identificateur d'entité émettrice: _____ (conforme à ceux indiqués dans la Rec. UIT-T E.118)

Nom de l'organisation qui approuve	
Date	Signature

C À REMPLIR PAR L'UIT (ORGANISME CENTRAL D'ENREGISTREMENT)

Numéro d'identification d'entité émettrice enregistré ou annulé	Date:								
<table border="1"><tr><td>8</td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	8	9							
8	9								

MÉTHODE DE PAIEMENT
(Veuillez indiquer le mode de paiement utilisé)

- Virement bancaire à: UBS Suisse AG; Adresse bancaire: Case Postale, 1211 Genève 2
Titulaire du compte: Union internationale des télécommunications
IBAN: CH96 0024 0240 C876 5565 0
Numéro de compte: 0240-C8765565.0; Swift: UBSWCHZH80A; Numéro de clearing de la banque: 0240
- Chèque libellé en francs suisses, d'un montant couvrant la totalité des frais d'enregistrement
- Carte de crédit EUROCARD-MASTERCARD VISA AMERICAN EXPRESS
- Numéro de la carte: _____ Date d'expiration: _____
Nom du titulaire: _____ Signature: _____
- (Ce formulaire doit être signé si vous payez par carte de crédit.) **Veuillez noter** que les lettres de crédit ne sont pas acceptées.

Figure 2 – Formulaire d'enregistrement

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Environnement et TIC, changement climatique, déchets d'équipements électriques et électroniques, efficacité énergétique; construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation et mesures et tests associés
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet, réseaux de prochaine génération, Internet des objets et villes intelligentes
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication